

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, le dix février, à vingt heures, le conseil municipal, convoqué le quatre février 2020, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie-Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, M. Marcel LE FLOCH, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean-Paul LE BLOAS, M. Jean-François ARZUR, Mme Monique ABBE, Mme Nadine BIHAN, M. Franck CALVEZ, Mme Véronique LE JEUNE, Mme Danielle SALAUN, M. Jean-Luc BLEUNVEN, M. Paul TANNE, Mme Hélène TONARD, M. Loïc LE MENEDEU, Mme Marie-Claire LE GUEVEL, M. Mickaël QUEMENER et Mme Agnès BRAS-PERVES.

Absents : M. Claude BIANEIS et M. Christophe MICHEL qui ont donné respectivement procuration à M. Marcel LE FLOCH et M. Jacques GUILLERMOU, Mme Véronique GALL.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

La séance est ouverte à 20 heures 01.

Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal, conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Attribution des marchés de travaux de réhabilitation de l'ancien EHPAD en pôle associatif et social

Après consultation des entreprises selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123 1° du Code de la commande publique, les marchés ont été attribués comme suit :

Lot	Entreprise attributaire	Montant € HT	Montant € TTC
Lot 1 : Terrassement-VRD-Aménagements extérieurs	CHOPIN	239 887.54 €	287 865.05 €
Lot 2 : Gros œuvre	LE GRANIT BRETON	911 285.56 €	1 093 542.67 €
Lot 4 : Charpente métallique-Serrurerie	LES FORGES DE L'ELORN	271 974.70 €	326 369.64 €
Lot 5 : Etanchéité Bardage	MOAL COUVERTURE	282 125,26 €	338 550.31 €
Lot 7 : Cloisons-Doublages	GROUPEMENT PLACOUEST-HABASQUE	475 649.31 €	570 779.17 €
Lot 8 : Menuiseries intérieures	BATIROISE	548 632.89 €	651 638.47 €
Lot 9 : Plafonds suspendus	LE GALL PLAFONDS	148 000.00 €	177 600.00 €
Lot 10 : Carrelage- Faïence-Revêtements de sol	GROUPEMENT GORDET-SALAUN	407 000.00 €	488 400.00 €
Lot 11 : Peinture-nettoyage	DECORS ET TECHNIQUES	270 000.00 €	324 000.00 €
Lot 12 : Chauffage-ventilation-Plomberie	CENTRAL SANIT OUEST	592 014.00 €	710 416.80 €
Lot 13 : Electricité	CEGELEC	487 499.50 €	584 999.40 €
Lot 14 : Ascenseur	ORONA	32 600.00 €	39 120.00 €

Le lot 3 : Charpente bois et le lot 6 : Menuiseries extérieures ont été déclarés infructueux et relancés selon une procédure adaptée. La commission des marchés se réunira le 17 février.

Contrat d'emprunt

Souscription d'un contrat d'emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne ARKEA dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 1 200 000 €

Durée : 20 ans

Taux d'intérêt fixe annuel : 0,68 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : constant
Frais de dossier : 1 200 €

Ligne de Trésorerie

Souscription d'un crédit de Trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant de l'autorisation : 1 000 000 €

Durée : 1 an

Taux variable Euribor E3M mois moyenné + 0,75 % (base 365 jours) soit E3M moyenné + 0,74 % (base 360 jours)

Commission d'engagement : 0,10 % l'an, soit 1 000 €

Frais de dossier : 0 €

En réponse à Hélène Tonard, le Maire indique que l'emprunt contracté a financé partiellement l'achat de l'ancien EHPAD en décembre et que la ligne de trésorerie sera débloquée en fonction de l'avancement du paiement des travaux en attente des versements de subventions.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2019

Il est rajouté au procès-verbal les remerciements que le Maire avait adressé à Véronique Gall pour le travail effectué.

En réponse à Jean-Luc Bleunven qui constate que les interventions de la liste minoritaire ne sont pas retranscrites, le Maire indique que le procès-verbal relate ce qu'il s'est passé.

Sylvie Richoux précise qu'elle est intervenue après son élection en tant qu'adjointe comme cela était prévu, alors que les conseillers minoritaires avaient quitté la salle.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (7 abstentions : liste Vivre Plabennec).

2. Débat d'orientations budgétaires 2020

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. »

Suite à la présentation du rapport ayant été transmis aux conseillers municipaux avec les convocations à la présente séance, puis à la tenue du débat, le conseil municipal sera invité à prendre acte de ce débat par délibération.

Marcel LE FLOCH, adjoint aux Finances, fait une présentation du rapport d'orientations budgétaires transmis avec les convocations du conseil municipal, sous forme de diaporama, annexé au présent procès-verbal.

Recettes de fonctionnement

Recettes courantes : évolutions annuelles de 1,5 % des autres produits de gestion et (à compter de 2021) des contributions directes (à taux constants) et à 0,5 % des dotations et participations.

Montant total des recettes courantes estimé à 9 311 000 € en 2020.

Dotations de l'Etat : stabilité de la DGF et de la DNP, hausse de la DSR

Pas de hausse des taux des impôts locaux (pour la 4^{ème} année consécutive) ; évolution des bases d'imposition du fait de la revalorisation forfaitaire des bases et de leur variation physique.

Réduction de l'attribution de compensation de la CCPA suite au transfert de la contribution au Service départemental d'incendie et de secours.

Dépenses de fonctionnement

Dépenses courantes : évolutions annuelles maximales limitées à 1,5 % des charges à caractère général et à 2 % des charges de personnel à compter de 2020, à 1,5 % des charges de gestion courante à compter de 2021 (1 % en 2020 hors contribution au SDIS).

Montant total estimé à 6 763 000 € en 2020, soit une évolution annuelle de 1,3 % depuis 2015.

Section d'investissement

Le niveau budgétaire des dépenses d'équipement 2020 s'élève à 7 601 000 € et comprend :

- Pôle associatif et social. Travaux, maîtrise d'œuvre et divers. 4 404 000 €
- Voirie-Services techniques : Extension et réaménagement des ateliers municipaux, travaux voirie urbaine et voirie rurale, éclairage public, effacement de réseaux et éclairage public avenue Saint Joseph, autres travaux Voirie Réseaux Divers, signalisation et signalétique, mobilier urbain, matériels et véhicules. 1 452 000 €
- Aménagement urbain. Aménagement de l'îlot Jestin, vidéo protection, démolition bâtiment C ancien EHPAD, schéma directeur Eaux pluviales. 387 000 €
- Installations sportives. Vidéoprotection du complexe sportif, travaux bâtiments sportifs, aménagements équipements sportifs extérieurs, matériels sportifs et divers. 288 000 €
- Patrimoine-Cimetière. Travaux cimetière, travaux couverture chapelle de Locmaria et autres travaux, étude de réhabilitation du site de la motte de Lesquelen. 214 000 €
- Environnement. Aménagement aire de jeux du Lac, aménagements cheminements secteur du Lac, vélo-route, aménagements divers. 197 000 €
- Groupe scolaire. Matériels/Mobiliers/Travaux Ecole du Lac et restaurant scolaire, réfection sols salles de classe, alarme PPMS, travaux et matériels divers. 166 000 €
- Foncier. Acquisition propriété rue Pierre Jestin, divers et provision. 152 000 €
- Enfance-jeunesse. Travaux Maison de l'Enfance, matériels et mobilier, travaux Accueil de loisirs, équipements et matériels, équipements et matériels Animation jeunesse. 103 000 €
- Services administratifs. Matériels et logiciels informatiques, travaux et mobilier. 95 000 €
- Espaces verts. Matériels et véhicule, aménagement des espaces publics. 61 000 €
- Culture. Travaux salle culturelle, équipements et matériels, matériels informatiques Cyberespace, équipements et matériels Bibliothèque. 59 000 €
- Locaux associatifs. Vidéo protection, travaux et matériels divers. 23 000 €

Ces dépenses d'investissement seront intégralement financées par des subventions, des cessions foncières, le FCTVA, l'autofinancement et un emprunt d'équilibre.

Dette

En-cours de dette au 31/12/2019 : 5 474 151 €, soit 636 €/habitant. Inférieur de 23 % à la moyenne des communes. Réduction de l'endettement de 25 % depuis 2014.

Un emprunt de 3,5 M€ est prévu en 2020 pour le financement des projets d'investissements, et plus particulièrement le pôle social et associatif

L'évolution de la dette restera maîtrisée :

- Annuité 2020 : 97 €/habitant, inférieure de 10 % à l'annuité 2015 et à la moyenne des communes
- Après une augmentation mesurée en 2021, l'annuité diminuera à nouveau en 2022 (98 €/habitant)

Epargne

L'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement et de l'endettement ont permis de préserver une épargne nette de 1,7 million d'euros, d'un niveau bien supérieur au niveau minimal qui avait été préconisé par l'audit financier de 2015.

Evolution prospective des dépenses d'équipement

Poursuite et achèvement en 2021 des travaux du pôle social et associatif.

Maintien en état du patrimoine bâti et routier de la commune.

Poursuite des aménagements de sécurité et d'accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie.

Renouvellement de l'équipement des services et installations sportives, culturelles, scolaires, etc.

La bonne situation financière de la commune permet, tout en préservant un bon niveau d'épargne, d'assurer des marges de manœuvre pour le financement de nouvelles opérations d'investissement qui seront déclinées et mises en œuvre pour le nouveau mandat par le conseil municipal qui sera issu des prochaines élections en mars 2020.

Le Maire invite les conseillers à débattre sur ces orientations budgétaires.

Jean-Luc Bleunven relativise un débat d'orientations budgétaires à un mois des élections municipales. Un désendettement est constaté mais il considère que l'endettement d'aujourd'hui est la richesse de demain et qu'il n'y pas eu grand-chose de fait. De plus, il estime que la majorité est aujourd'hui exsangue, certains étant retenus contre leur volonté, et plus légitime.

Le Maire réfute les propos de Jean-Luc Bleunven et répond qu'il est possible d'investir sans nécessairement emprunter. Grâce aux économies réalisées par ailleurs, 18 millions d'euros d'investissement ont été réalisés pendant le mandat tout en désendettant la commune.

Jean-Luc Bleunven déclare que le projet de pôle social et associatif est mauvais, notamment sur le plan thermique, et qu'il coûtera à long terme.

Le Maire estime au contraire que ce projet a été bien travaillé avec les associations et organismes futurs utilisateurs, qui en seront très satisfaits. Le dossier a été examiné à de nombreuses reprises en commissions pendant lesquels les conseillers minoritaires ne s'expriment pas ou sont absents, ce que Mickael Quemener conteste.

Paul Tanné demande le coût global du pôle social et associatif.

Le Maire et Marcel Le Floch rappellent que ce coût a été donné lors de la dernière séance du conseil municipal le 28 novembre 2019 et que cela est mentionné au procès-verbal.

Paul Tanné fait remarquer que cela ne comprend pas le coût de l'équipement ni celui de la démolition du bâtiment C.

Le Maire indique que le présent débat porte sur les orientations budgétaires 2020 et non 2021. La démolition du bâtiment C sera bien prévue au budget 2020 mais ne fait partie de l'opération du pôle social et associatif. La recette de la revente du terrain sera également prévue.

Hélène Tonard pense que certaines décisions telles que l'arrêt des TAP ont été prises dans le cadre de baisses de subventions. Le Maire répond que c'est en concertation avec les parents et enseignants qu'il a été mis fin aux TAP et pas pour des raisons budgétaires. Cela a permis de mettre en place de meilleures conditions pour la pause méridienne.

Le Maire répond à Hélène Tonard que des subventions ont été obtenues par exemple pour l'accessibilité et le terrain synthétique.

En réponse à Mickael Quemener, Bruno Perrot précise le budget de la vidéoprotection, soit 265 000 €, qui a déjà été communiqué en commission.

Le Maire précise que la commune a été injustement accusée d'avoir coupé des arbres pour la vidéoprotection : c'était pour des travaux de fibre optique sur une propriété privée et la commune n'avait pas été informée au préalable.

Jean-Luc Bleunven considère que ce n'était pas à la commune de prendre en charge l'installation de caméras de surveillance sur la voie publique car cela relève des prérogatives de l'Etat.

Le Maire et Bruno Perrot rappellent qu'il ne s'agit pas de vidéosurveillance mais de vidéoprotection, les images étant utilisées seulement a posteriori sur demande de la gendarmerie. Les caméras placées aux entrées de ville permettront également de protéger la population plabennecoise.

Marcel Le Floch rappelle qu'une demande de subvention a été faite en 2019 à l'Etat non accordée faute de crédits suffisants et qu'une nouvelle demande a été déposée pour 2020.

Marie-Claire Le Guevel demande que sont devenues les provisions qui apparaissaient dans les derniers budgets pour l'achat de l'ancien Ehpad. Le Maire précise qu'il s'agissait de prévisions et tant que la dépense n'est pas réalisée, il n'est pas nécessaire de réaliser un emprunt.

Marie-Claire Le Guevel dit que les charges de personnel continuent d'augmenter malgré les transferts de compétences à la CCPA. Le Maire fait remarquer au contraire que les charges de personnel ont baissé en 2019.

Marcel Le Floch souligne que les charges de personnel ont évolué de moins de 1,5 % par an depuis le début du mandat actuel alors qu'elles augmentaient de plus de 5 % par an lors du mandat précédent. De plus, il n'est pas prévu de transfert de personnel à la CCPA en 2020.

Hélène Tonard considère que la situation financière était équilibrée à l'issue du précédent mandat.

Marcel Le Floch répond que l'endettement de la commune avait augmenté de 2011 à 2014 de 303 € à 861 € par habitant.

Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires, puis à la tenue du débat, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce débat d'orientations budgétaires 2020.

3. Cession de la parcelle bâtie cadastrée section AC n°6

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L2241-1,

Considérant que la commune a acquis en 2016 la parcelle bâtie cadastrée section AC n°6, située 14 place du Général De Gaulle, pour un montant de 100 000 €,

Considérant que le service des Domaines a évalué la propriété à 90 000 €, par un avis en date du 23 août 2019,

Considérant qu'il n'a pas été donné suite au projet envisagé sur cette parcelle,

Considérant l'examen par la commission urbanisme, logement, agriculture, intercommunalité, environnement et développement durable du 18 novembre 2019,

Considérant qu'il a été donné mandat de vente à des professionnels de l'immobilier, à savoir les agences Plabennec Immobilier et Kali Immobilier et l'office notarial de Maître Hélène Normand, tous 3 situés à Plabennec,

Considérant l'offre d'achat transmise le 30 janvier 2020 par l'agence Kali Immobilier pour le compte de Monsieur Didier Jean-Claude DURAND et Madame Kristell QUERE, avec faculté de substitution,

Considérant que cette offre est au prix demandé par la commune, à savoir 110 000 € non compris l'ensemble des frais, droits et émoluments relatifs à la vente qui seront supportés par l'acheteur,

Considérant que les offrants s'engagent à affecter le rez-de-chaussée à une activité commerciale, à savoir une agence immobilière et que cette condition sera imposée au moyen de clauses résolutoires et/ou de conditions suspensives pour une durée déterminée,
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle bâtie cadastrée section AC n° 6 et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la vente.

En réponse à Agnès Bras-Pervès et Hélène Tonard, Fabien Guiziou indique que l'affectation commerciale sera mentionnée dans l'acte de vente au moyen de clauses résolutoires ou de conditions suspensives pour une durée déterminée qui sera précisée avec le notaire.

4. Modification du tableau des effectifs

L'actuel directeur des services techniques, titulaire du grade d'ingénieur principal, fera valoir ses droits à la retraite le 1^{er} août 2020 après épuisement de ses droits à congés.

Le candidat ayant été retenu après une procédure de recrutement pour occuper ce poste à compter du 1^{er} mars 2020 étant titulaire du grade de technicien principal 1^{ère} classe, le conseil municipal approuve à l'unanimité une modification du tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} mars 2020 par la création d'un emploi de technicien principal 1^{ère} classe.

5. Mise à disposition de la salle Marcel Bouguen pour les réunions électorales

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2144-3,
Considérant que dans un souci de transparence, d'équité de traitement et de sécurité juridique, il convient de préciser les modalités de mise à disposition des salles municipales aux candidats aux prochaines élections municipales,
Considérant que les règles spécifiques de mise à disposition de locaux déclinées ci-dessous s'appliquent à la période électorale définie comme la période couvrant les 6 mois précédant le scrutin électoral municipal et pour l'organisation de réunions publiques,
Considérant que la mise à disposition n'est consentie qu'aux candidats régulièrement déclarés et qu'en conséquence, toute demande devra émaner du candidat, ou d'une personne qu'il aura régulièrement mandatée, identifiée comme telle en produisant un document écrit,
Considérant que la mise à disposition des salles est octroyée à titre gratuit aux candidats officiellement déclarés qui en font la demande et ce dans les limites de la disponibilité de la salle et de 3 réservations par tour de scrutin,
Considérant que cette mise à disposition gratuite ne concerne que la salle Marcel Bouguen, pouvant accueillir 600 personnes, non compris l'office,
Considérant que toute demande devra préciser la (ou les) date(s) de réunion(s) souhaitée(s) et être adressée au service culturel au moins 7 jours avant cette (ou ces) date(s),
Considérant qu'il appartient aux candidats de procéder à la mise en place et au rangement du matériel et mobilier utilisés lors de leurs réunions publiques,
Le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 abstentions - liste Vivre Plabennec) les conditions de mise à disposition ci-dessus exposées de la salle Marcel Bouguen aux candidats dans le cadre des prochaines élections municipales.

Jean-Luc Bleunven ne comprend pas l'intérêt de cette délibération et dit qu'il n'a pas eu de réponse à des demandes de réservation.

Le Maire lui répond d'une part que les conditions de mise à disposition relèvent du conseil municipal et d'autre part qu'une réponse lui sera très prochainement donnée à ses demandes de réservation.

Informations du Maire au conseil municipal

Avancement de l'affaire des vols et dégradations sur l'ancien EHPAD

« Lors de la réunion du conseil municipal du 28 novembre 2019, j'avais informé le conseil municipal sur l'avancement de la procédure disciplinaire engagée à l'encontre de 4 agents des services techniques suite à la découverte de faits de vols et dégradations dans l'ancien EHPAD.

Un agent a déposé un recours devant le tribunal administratif pour contester l'arrêté de sanction le concernant. Le tribunal administratif statuera d'abord sur la requête en référé puis sur le fond.

5 autres agents ont été présentés devant le conseil de discipline le 22 janvier dernier. Je rappelle que le conseil de discipline est une instance siégeant au centre départemental de gestion du Finistère composé paritairement de représentants des agents et de représentants des élus des collectivités du département. Le conseil de discipline est présidé par un magistrat du tribunal administratif de Rennes.

Le conseil de discipline a considéré que la participation de ces 5 agents aux faits à différents niveaux justifiait des sanctions d'exclusion temporaires de durées variant de 5 à 20 jours.
Comme pour les autres agents, je me conformerai aux avis du conseil de discipline ».

Marie-Claire Le Guevel demande si un accompagnement psychologique a été mis en place pour les agents dans cette situation de crise depuis mai.

Le Maire regrette la lourdeur et la longueur de la procédure disciplinaire, indépendantes de la volonté de la commune. C'est une situation exceptionnelle et inédite. De nombreux échanges se sont tenus avec les agents des services techniques et elle a reçu individuellement chacun d'entre eux. Plusieurs ont été orientés vers un psychologue du travail.

Questions diverses

Hélène Tonard interroge le Maire au sujet du collectif des coquelicots.

Le Maire dit qu'elle n'accepte pas la stigmatisation de certaines professions.

Elle se félicite de l'obtention par la Ville de Plabennec du prix Zéro-phyto.

Concernant l'agriculture, des progrès ont été faits et beaucoup d'exploitants s'engagent en la matière, mais tant qu'il n'y a pas de solution viable de remplacement, c'est compliqué.

Jean-François Arzur dit que les agriculteurs aimeraient ne plus utiliser de produits de traitement mais qu'il n'est pas possible de biner toutes les parcelles.

Jean-Luc Bleunven dit que l'utilisation des pesticides est un sujet de société. La démarche Zéro-phyto est intéressante mais la commune doit se positionner plus globalement pour l'arrêt de l'utilisation de ces produits nocifs pour la population.

La séance est levée à 21 heures 38.